

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2026 À 18 H 30**  
**PLACE DES AÎNÉS – 62, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE**  
**ORDRE DU JOUR**



1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Révocation de l'avis de convocation**
4. **Embauche d'un employé au poste de coordonnateur des loisirs, de la culture et des communications pour le remplacement d'un congé de maternité**
5. **Demande du Centre d'art populaire du Québec**
6. **Période de questions**
7. **Levée de la séance extraordinaire**

---

**PROCÈS-VERBAL**

Bernard Desrochers  
Suzanne Hudon

Monique Malo  
Miguel Dicaire

Marc-Olivier Huot-Drouin  
Victorien Prud'homme

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Mario Boyer, Adjoint à la Directrice générale/Greffière-trésorière.

1.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-100**

**Révocation de l'avis de convocation**

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l'article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l'article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Hudon

QUE l'avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

3.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-101**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot Drouin

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

4.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-102**

#### **Embauche d'un employé au poste de coordonnateur des loisirs, de la culture et des communications pour le remplacement d'un congé de maternité**

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications assurant le remplacement du congé de maternité quittera son poste le 1<sup>er</sup> mai prochain mais sera disponible jusqu'au 27 mai pour effectuer la transition avec le nouvel employé ;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché afin de pourvoir ce remplacement ;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont été réalisées en vue de l'embauche ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Mario Legault a été le candidat retenu à l'issue de ce processus ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil procède à l'embauche de Monsieur Mario Legault au poste de coordonnateur des loisirs, de la culture et des communications jusqu'au retour de Madame Groulx en mai 2027 ;

QUE Monsieur Legault débute ses fonctions le 27 avril 2026 ;

QUE le taux horaire soit établi conformément à la grille salariale en vigueur pour une semaine de travail de 35 heures ;

QUE l'employé soit sous la supervision de Madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.**

5.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-103**

### **Demande du Centre d'art populaire du Québec**

CONSIDÉRANT la demande déposée le 16 mars par Madame Isabelle Thom, directrice du Centre d'art populaire du Québec, visant l'installation d'un chapiteau dans le stationnement de la mairie ainsi que l'emprunt d'une quarantaine de chaises pour l'ouverture officielle du Centre et pour l'évènement *Art pop en folie* tenu durant la fin de semaine de la 148 en folie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE le conseil municipal accepte les demandes formulées par le Centre d'art populaire du Québec.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

### **6. Période de questions**

Aucune question.

7.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-04-104**

#### **Levée de la séance extraordinaire à 18 h 35**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

### **SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 22 avril 2026.

---

Christian Pilon  
Maire

---

Mario Boyer  
Adjoint à la Directrice générale et  
Greffière-trésorière